



Arrêté relatif à un crédit budgétaire supplémentaire

Le Conseil communal de la commune de La Grande Béroche,
Vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964,
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014,
vu le règlement communal sur les finances, du 11 décembre 2017,
vu le budget 2018,
Vu le rapport des services techniques (courriel du 20 juillet 2018),

arrête :

Article premier : Un crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 89'600.- HT est accordé sur l'exercice 2018 pour le remplacement d'une conduite d'eau à l'avenue de Neuchâtel à Saint-Aubin-Sauges.

Article 2 : Les services techniques sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président,
François-Del Rio

Le secrétaire,
Alexandre Béguin

Saint-Aubin-Sauges, le 31 juillet 2018